

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués sans charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNEEGANS**
Ancien député du Bas-Rhin

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : 3 fr. 50 c. par an. Six mois : 2 fr. 25 c. Trois mois : 1 fr. 50 c.
Département du Rhône : 4 fr. par an. Six mois : 2 fr. 50 c. Trois mois : 1 fr. 75 c.
Autres départements : 5 fr. par an. Six mois : 3 fr. 00 c. Trois mois : 2 fr. 00 c.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant : **C. THÉNÉSY**
Imprimeur de H. Marché, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se préoccuper à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

NOUVELLES DU JOUR

26 décembre.

M. le duc de Gramont continue à faire parler de lui, et sa lettre relative aux prétendues promesses d'alliance de l'Autriche avant la dernière guerre occupent ce moment la presse de l'Europe entière. En France, en Autriche et en Prusse, il n'est question aujourd'hui que de cet incident. Plusieurs journaux s'obstinent à croire que le gouvernement de Vienne s'est vivement ému des assertions émises qui mettent sa bonne foi en cause et des révélations appuyées sur des documents authentiques dont on lementait encore. Au dire du *Fremdenblatt*, il préparait une réfutation en règle des accusations formelles. Ce serait faire assurément à M. le duc de Gramont beaucoup d'honneur. L'ensemble des pièces officielles ou du cabinet autrichien expose sa conduite à, du reste, été publiée dans l'année 1870. C'est le livraison n° 4 du livre Rouge de l'empire, c'est le recueil des notes diplomatiques et des explications échangées avant la guerre entre Vienne et Paris, et produites au *Reichsrath* selon les usages parlementaires. La publication du livre Rouge a été faite en septembre, pendant le siège de Paris et elle a passé assez inaperçue de la presse française. Le *Journal des Débats* en reproduit aujourd'hui les extraits qui sont de nature à jeter quelque lumière sur la question des promesses d'alliance. Nous mettons nous-mêmes plus loin ces extraits sous les yeux du lecteur. On y trouvera des déclarations d'une grande netteté.

Le récit d'une entrevue du prince de Metternich et du duc de Gramont est particulièrement curieux. Les dépêches échangées entre le comte de Beust et l'ambassadeur d'Autriche à Paris confirment très catégoriquement les efforts tentés par le cabinet autrichien en faveur de la paix. Le passage suivant d'une pièce diplomatique mérite d'être plus spécialement cité :

« Le gouvernement impérial et royal, loin d'encourager le gouvernement français à entreprendre une guerre qui lui a été si fatale, loin de lui faire espérer son appui, ne lui a pas épargné les avertissements et ne l'a pas laissé dans le moindre doute sur son intention de garder une stricte neutralité. »

« A la date du 15 juillet, le prince de Metternich annonce au comte de Beust que le sort en était jeté et que ses efforts pour prévenir un conflit avaient décidément échoué. »

« Le 20 juillet, c'est-à-dire le lendemain du jour où la déclaration de guerre a été notifiée à Berlin, M. de Beust a adressé à tous les représentants de l'Autriche à l'étranger une circulaire exprimant le regret de « n'avoir pas pu épargner à l'Europe les pénibles commotions qui sont le contre-coup inévitable du choc de deux puissances nations, » et déclarant que le gouvernement de Vienne garderait une attitude passive, « que la neutralité lui était commandée. »

« Le *Journal des Débats* accompagne ses citations de quelques réflexions d'un de ses correspondants de Vienne. Ce commentateur examine la situation faite à l'Autriche par les événements et démontre que des raisons de politique intérieure et extérieure faisaient à cet empire une nécessité absolue du maintien de la neutralité. »

D'une part les Hongrois avaient tout intérêt à ne pas permettre que l'Autriche prit sa revanche de Sadowa ou aidât la France à prendre cette revanche. C'est en effet de Sadowa que date le dualisme austro-hongrois qui a conféré à leur nationalité une influence depuis longtemps convoitée sur les affaires de l'Autriche. Ils ne pouvaient sans une sorte de suicide contribuer à une guerre ayant pour objet de faire rentrer l'empire dans la confédération germanique et de ramener par contre-coup la prépondérance de l'élément allemand dans l'empire.

D'autre part le correspondant du *Journal des Débats* constate qu'une circonstance grave pesait sur les résolutions de l'Autriche : c'est le fait d'une entente entre la Prusse et la Russie, en vertu de laquelle cette dernière puissance aurait fait comprendre à Vienne qu'au premier mouvement de l'Autriche dans le sens d'une participation à la guerre, le czar mobiliserait ses armées et sortirait lui-même de son attitude passive. Ce n'est plus aujourd'hui un mystère pour personne, qu'Alexandre II, par affection pour son oncle, le roi de Prusse, a bien réellement consenti à jouer ce rôle.

Le comte de Beust et M. d'Andrassy avaient donc les mains liées par l'intérêt de la nationalité hongroise, lequel, depuis 1867, est le grand fait qui domine tout en Autriche; ils étaient réduits à l'impuissance par les sourdes menaces de la Russie : comment auraient-ils pu faire à Napoléon III et à son ministre des affaires étrangères les promesses qu'on les accuse aujourd'hui de leur avoir faites ?

Ces arguments, toutefois, ne paraissent pas avoir convaincu tout le monde. Le parti bonapartiste est trop intéressé à montrer que la dernière guerre n'a pas été entreprise avec une légèreté criminelle et tout à fait insensée, que l'empereur et son gouvernement ne se sont pas trompés eux-mêmes, mais qu'ils ont été trompés au mépris de toute bonne foi. Trahis sur les champs de bataille par les généraux, trahis par deux promesses d'alliances qui n'ont pas été tenues, ils n'en seraient pas moins les auteurs de nos désastres, mais un peu moins odieux et méprisables. Notre sentiment est qu'ils ne réussissent pas à se refaire ainsi, selon l'expression même de M. Olivier, une virginité.

Il y a des journaux pourtant, et non pas seulement en France, qui s'emparent avec complaisance de tout ce qui peut contribuer à décharger le deuxième empire de la responsabilité qu'il a encourue en jetant le poids dans les malheurs de la dernière guerre. Certains nouvelles ne craignent pas de répandre des bruits les plus incroyables, d'affirmer les faits les plus incroyables. Aux documents du Livre Rouge on oppose des on-dit, des nouvelles à sensation. M. de Beust a, du reste, des ennemis dans son pays, et ils ne se privent pas de plaisir de renchérir sur les insinuations de M. de Gramont par leurs insinuations propres.

« A ce point de vue, c'est le *Wanderer* qui tient la corde. Ce journal vient d'éditer la nouvelle suivante : « On raconte, dit-il, que avant que la guerre éclatât, dès le printemps de 1870, un traité spécial dont la minute existait encore dans les archives de notre chancellerie d'Etat, marquée des initiales A. (Artem) et H. (Hoffmann), aurait été élaboré par M. Arton et M. de Beust en vue d'une alliance défensive à conclure entre l'Autriche et la France. Ce bruit est naturellement démenti par les officieux. Ces feuilles, qui se souviennent de leurs tendres liaisons avec l'ex-chancelier, rompent naturellement une lance pour leur Égérie si regrettable; mais l'authenticité des assurances de M. de Beust n'est, en fin de compte, révoquée en doute que pour la forme. »

« Le ton même de cette attaque contre le comte de Beust doit faire suspecter la véracité du *Wanderer*, malgré la mise en scène des initiales A. et H. »

« Les journaux de Berlin interviennent aussi dans la question, mais sans y apporter des arguments nouveaux. »

« Une dépêche de Madrid nous apporte le projet de loi abolissant l'esclavage dans les colonies espagnoles. Le gouvernement a donné lecture de ce projet aux cortès le 24 décembre. Il est conçu en cinq articles :

Article premier. — Est complètement aboli, et

pour toujours, l'esclavage dans la province de Porto-Rico.

Les esclaves seront libres de fait à l'expiration des quatre mois qui suivront la publication de la présente loi dans la *Gazette officielle* de ladite province.

Art. 2. — Les maîtres des esclaves émancipés seront indemnisés de leur valeur dans le délai fixé par l'article précédent, conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 3. — Le montant de l'indemnité dont il est question dans l'article précédent, sera fixé par le gouvernement sur la proposition d'une commission composée du gouverneur supérieur civil de Porto-Rico, président; du chef économique de la province, du fiscal du tribunal, de trois personnes nommées par la députation provinciale et de trois autres désignées par les cinq propriétaires possesseurs, en l'île, du plus grand nombre d'esclaves. Les résolutions de cette commission seront votées à la majorité des voix de ses membres.

Art. 4. — Sur la somme qui sera fixée pour indemnité, il sera versé 80 0/0 aux propriétaires des esclaves émancipés, moitié pour compte de l'Etat et autre moitié pour le compte de la province de Porto-Rico, les 20 0/0 restants étant à la charge desdits propriétaires.

Art. 5. — Le gouvernement est autorisé à prendre, par arbitrage, les moyens nécessaires pour arriver à l'application entière de cette loi dans le délai fixé par les art. 1 et 2.

Si nous en croyons l'agence Havas, des 31,014 esclaves que possédait ce moment l'île de Porto-Rico, dix mille seulement sont occupés aux travaux des champs. Les autres sont employés comme domestiques ou travaillent en journée pour leur compte.

Il y a, en outre, dans l'île cent mille journaliers libres travaillant à toutes les branches de l'agriculture, qui est la principale richesse de l'île. Le produit du travail esclavagiste figure dans la production générale pour le chiffre de 6 pour cent.

Il n'est pas question dans le projet d'abolir l'esclavage à Cuba. On veut attendre, paraît-il, que l'insurrection cubaine ait été vaincue, avant d'étendre la mesure à cette île. Le malheur est qu'on s'expose à attendre longtemps.

Nous mentionnons plus haut les documents que le *Journal des Débats* emprunte au *Livre rouge* autrichien et qui jettent une clarté complète sur les intentions qu'avait l'Autriche à l'égard de la France lors de la déclaration de la guerre. C'est la réponse la plus concluante à la note de M. de Gramont et à ses insinuations des journaux bonapartistes. Nous reproduisons ici ces documents officiels.

Dans le résumé narratif qui précède les pièces diplomatiques, nous trouvons d'abord la déclaration suivante :

« Le gouvernement impérial et royal, loin d'encourager le gouvernement français à entreprendre une guerre qui lui a été si fatale, loin de lui faire espérer son appui, ne lui a pas épargné les avertissements et ne l'a pas laissé dans le moindre doute sur son intention de garder une stricte neutralité. »

Les dépêches échangées entre le prince de Metternich et le comte de Beust confirment les efforts tentés par le cabinet autrichien. Voici d'abord le récit curieux envoyé par le prince à Vienne, dès le début du conflit.

« Je m'étais annoncé chez le duc de Gramont mardi dernier le 5 juillet. »

« A peine étai-je entré, que le duc me reçut par ces mots : « Je suis très-heureux de vous voir; j'arrive de Saint-Cloud où le conseil a été très-agité. Vous savez ce qui se passe? »

« J'avais vu l'affaire Hohenzollern dans les télégrammes de la veille et je puis répondre que je me doutais de ce qu'il voulait me dire; c'était la candidature prussienne en Espagne qui le préoccupait. »

« Le duc me dit qu'en effet c'était là une grande affaire, et d'un ton très-ferme et presque ému dit : « Cela ne se fera pas; nous nous y opposerons par tous les moyens, dès la guerre envers la Prusse en ressortir. »

« Je répondis de suite : « Mais comment l'em-

pêchez-vous? Si le prince Léopold arrive en Espagne, s'il y est acclamé, c'est à l'Espagne qu'il faudra faire la guerre! »

« La réponse du duc fut un peu évasive, mais voici le plan que, si je l'en crois, le gouvernement va suivre. »

« Vis-à-vis de l'Espagne on ne bougera pas, certain qu'on est que si à Madrid on savait que le gouvernement français est contre la candidature du prince Léopold, cela suffirait pour assurer sa nomination. »

« On s'en tiendra uniquement à la Prusse. Déjà une explication fort nette a eu lieu entre le duc de Gramont et le baron de Werther. Ce dernier est parti emportant la conviction qu'on ne veut pas laisser se poser cette candidature, et il a promis de faire tous ses efforts pour obtenir du roi, qu'il est allé voir à Ems, d'engager son parent à refuser la couronne d'Espagne. »

« C'est ce qu'on demande à la Prusse, comme acte de bon procédé. »

« J'ai dit au duc que je serais fort étonné que dans une question qui n'intéresse pas directement la Prusse, celle dernière ne voulût pas céder; — que c'était là un succès diplomatique que M. de Bismarck pourrait accorder à la France, surtout s'il en obtenait en compensation d'autres bons procédés dans des questions qui l'intéressent plus directement. »

« Le duc me répliqua que le coup était porté, qu'il ressortait de cette affaire une preuve évidente du mauvais vouloir de la Prusse qui ne pourra plus être oublié lors même qu'elle céderait devant la mise en demeure assez catégorique qu'il allait lui adresser. »

« Il me demanda si je croyais qu'il serait utile que nous intervenions dans cette affaire dans le sens de la conciliation. »

« Je lui ai répondu que, selon moi, nous ne devrions le faire que d'une façon fort prudente et dans un but loyalement pacifique. »

« Aussitôt après la réception de cette dépêche, le comte de Beust a fait des démarches à Berlin et à Madrid pour conseiller le retrait de la candidature Hohenzollern. En informant de ces démarches le prince de Metternich, il lui a écrit :

« Nous aimons à croire que la France, tout en se montrant jalouse de veiller à sa dignité, s'abstiendra d'augmenter par son attitude les dangers de la situation. Nous comprenons que le gouvernement français insiste pour qu'il soit tenu compte des intérêts évidents qu'il doit défendre dans cette occasion, mais la modération ne nuira pas à la fermeté de son langage et ne fera que lui acquiescer de nouveaux titres aux sympathies des puissances qui tiennent à ce que le repos public ne soit pas troublé par des combinaisons imprévues. »

« A la date du 15, le prince de Metternich rend compte à M. de Beust de l'insuccès de ses efforts pour préserver la paix :

« J'ai cherché, dit-il, à m'acquiescer le plus possible du rôle conciliateur dont Votre Excellence m'avait chargé et dont elle avait donné l'exemple en intervenant auprès de la cour de Berlin et du gouvernement espagnol. Les événements ont marché trop vite pour que les conseils de prudence que vous n'avez cessé de donner aient pu arriver à temps... »

« Beaucoup de personnes disent que le gouvernement français a sauté avec une violence imprudente sur le premier prétexte venu pour chercher querelle à la Prusse, et la forme insitée de la déclaration du ministre des affaires étrangères donne une certaine vraisemblance à cette assertion. »

« Le 19 juillet, la déclaration de guerre a été notifiée à Berlin; le lendemain, M. de Beust a adressé à tous les représentants de l'Autriche à l'étranger la circulaire suivante :

« Aussitôt que la question de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne a surgi d'une façon aussi menaçante pour le repos de l'Europe, notre unique préoccupation a été de travailler au maintien de la paix. Notre voix s'est fait entendre aussi bien à Paris qu'à Berlin et à Madrid pour plaider en faveur de la conciliation. Nous ne pouvons songer à nous ériger en arbitres du différend soulevé

si inopinément, et il ne nous appartenait pas de prononcer un jugement sur la valeur des allégations produites de part et d'autre. Nous devons nous borner à dissuader du maintien d'une candidature contre laquelle s'élevaient de graves objections. Sans s'être entendus entre eux, la plupart des cabinets ont suivi une ligne de conduite analogue, et le gouvernement impérial et royal a joint ainsi ses efforts à ceux qui ont été tentés de divers côtés pour amener un apaisement. Absorbés par ce soin urgent nous sommes voués avec une vive sollicitude et retenus par l'espérance de voir la situation se détendre, nous avons différencié jusqu'ici de nous expliquer sur l'attitude que nous aurions à prendre dans le cas où la guerre deviendrait inévitable entre les deux puissances engagées dans un aussi déplorable conflit. »

« Aujourd'hui nous devons cependant reconnaître, à notre grand regret, que nos efforts et ceux des autres puissances n'ont plus de chance de succès. Loin de se calmer, le différend n'a fait que s'envenimer, de sorte que les passions déchaînées ne laissent plus guère entrevoir la possibilité d'une médiation efficace. La déclaration de guerre de la France a été remise à Berlin, et en présence d'un acte aussi décisif, je ne veux plus tarder de vous faire connaître quels sont les devoirs qu'impose au gouvernement impérial et royal le soin de veiller aux intérêts et à la dignité de l'empire austro-hongrois. »

« Si nous n'avons pas été donné d'engager à l'Europe et à nous-mêmes les pénibles commotions qui sont le contre-coup inévitable du choc de deux puissances nations, nous désirons du moins en atténuer les effets. Afin d'atténuer ce résultat, le gouvernement impérial et royal doit garder dans les conjonctures présentes une attitude passive, et la neutralité lui est donc commandée. Cette attitude n'exclut pas assurément le devoir de veiller à la sécurité de la monarchie et de sauvegarder ses intérêts, en se mettant en mesure de les préserver de tout péril éventuel. »

« Le vœu le plus cher du gouvernement impérial et royal est de maintenir la monarchie à l'abri des vicissitudes auxquelles une grande partie de l'Europe va se trouver exposée. Nous ne cessons d'avoir les yeux fixés sur ce but, et toutes les mesures que nous prendrons seront dictées par l'unique désir d'assurer à la fois le repos et les intérêts des peuples de l'empire. »

« Ainsi, dès le 20 juillet, ajoute le *Journal des Débats*, le cabinet de Vienne a marqué clairement son attitude; décidé à rester neutre, il a informé de sa résolution tous les cabinets européens, et M. de Gramont n'a pu garder, à cette date, la moindre illusion quant à l'appui actif espéré de l'Autriche. Elle était, comme on le voit, bien loin de « considérer la cause de la France comme la sienne et de vouloir contribuer au succès de ses armes dans la mesure du possible. »

« On ne rencontrait pas beaucoup de monde par les rues ce matin, malgré une température d'avril et presque de mai; du reste, le baromètre est extrêmement bas, et le printemps anormal fera bientôt place à un nouveau déchaînement de vent ou de pluie. »

« Donc, les Parisiens s'étaient couchés tard, les uns par suite des messes en musique que les maîtrises des grandes paroisses offrent aux amateurs à l'occasion de Noël, les autres par suite du réveillon, quelques autres à cause de la première représentation (reprise) de la *Maison du Baigneur*, au Châtelet. »

« Un billet d'orchestre que j'avais recueilli dans la journée avait levé mes hésitations. La *Maison du Baigneur*, grand drame historique en cinq actes et douze tableaux, est d'Auguste Maquet, et roule sur cette question tant controversée de l'assassinat de Henri IV. Le *Temps* a publié là-dessus, il y a quelques semaines, une variété en plusieurs parties de M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la

con, qui, par malheur pour lui, connaissait trop bien sa beauté et se croyait irrésistible; tout dans son attitude élégante et dans son assurance disait la bonne opinion qu'il avait de lui-même : c'était le type de l'homme heureux, content de lui, content des autres, trouvant tout charmant dans la vie et ne doutant de rien. »

« Marthe, n'osant pas renouveler la tentative qui lui avait si mal réussi, pensa à abandonner la place et à se réfugier dans la salle d'attente. Le sous-lieutenant avait commandé un copieux déjeuner; il ne le sacrifierait pas pour la suivre. Elle se hâta donc d'avaloir son chocolat. »

« Mais bien qu'elle tint ses yeux plongés dans sa tasse, elle vit l'officier se pencher vers elle. — Mon Dieu, madame, dit-il d'une voix caressante, je crois que vous avez tort de vous brûler. Si, comme je le présume, vous prenez la ligne de Cotte, nous avons une heure devant nous. »

« Marthe inclina la tête, sans répondre et sans regarder son interlocuteur. — Mais il ne se tint pas pour battu : — Vous pouvez déjeuner tranquillement, dit-il; moi-même je prends la ligne de Cotte et vous voyez que je compte déjeuner d'une façon confortable. »

« Marthe ne broncha pas; elle continua de casser son pain et de le mettre dans sa tasse. Malheureusement, pour porter la cuiller à sa bouche, elle était obligée de relever la tête, et alors elle voyait les yeux brillants du sous-lieutenant qui la brûlait. »

« Après ça, ce n'est peut-être pas à Cotte que vous allez? à Bordeaux alors? Effectivement il me semble que j'ai eu l'honneur de vous rencontrer à Bordeaux. »

« Il ne manqua plus que cette complication; ce militaire la reconnaissait. Qu'allait-elle dire? — Est-ce que je me trompe? dit-il. — Malgré sa ferme volonté de ne pas donner

signe de vie, Marthe crut qu'il valait mieux répondre. — Vous vous trompez, monsieur. — Alors, si ce n'est pas à Bordeaux, c'est ailleurs, à Arcahon peut-être, à Biarritz; car bien certainement j'ai eu l'avantage de me rencontrer avec vous. Quand on a eu le plaisir de voir une seule fois une personne charmante on ne l'oublie pas. »

« Marthe s'était levée; sans se retourner, elle sortit du buffet pour rentrer dans la salle d'attente. Elle y était depuis dix minutes à peine, quand le sous-lieutenant vint la rejoindre. »

« Au lieu de reprendre la place qu'il occupait tout d'abord, il vint directement à elle. — Je vois, dit-il, que vous prenez la ligne de Cotte; permettez-moi de me mettre à votre disposition. Une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis, à des embarras de toute sorte; je serais heureux de vous venir en aide, si vous voulez bien le permettre. »

« C'était trop; Marthe ne put pas se renfermer dans le silence et une fois encore elle vint faire tête au danger. — Oui, monsieur, dit-elle vivement en levant ses yeux levés sur lui; une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis. Mais puisque vous connaissez les embarras de cette position, n'aggravez pas les miens; je vous en prie; ne poursuivez comme vous le faites, et moi, cela est indigne d'un homme délicat. Vous n'avez donc pas de mère, monsieur, pas de sœur? »

« Elle débita ce petit discours avec une telle véhémence que, malgré son assurance, le sous-lieutenant resta un moment interloqué; mais il n'était point homme à se laisser battre ainsi. Heureusement pour Marthe un train venait d'arriver en gare et quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient deux dames, entrèrent dans la salle d'attente. »

« Elle était depuis dix minutes à peine, quand le sous-lieutenant vint la rejoindre. »

« Au lieu de reprendre la place qu'il occupait tout d'abord, il vint directement à elle. — Je vois, dit-il, que vous prenez la ligne de Cotte; permettez-moi de me mettre à votre disposition. Une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis, à des embarras de toute sorte; je serais heureux de vous venir en aide, si vous voulez bien le permettre. »

« C'était trop; Marthe ne put pas se renfermer dans le silence et une fois encore elle vint faire tête au danger. — Oui, monsieur, dit-elle vivement en levant ses yeux levés sur lui; une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis. Mais puisque vous connaissez les embarras de cette position, n'aggravez pas les miens; je vous en prie; ne poursuivez comme vous le faites, et moi, cela est indigne d'un homme délicat. Vous n'avez donc pas de mère, monsieur, pas de sœur? »

« Elle débita ce petit discours avec une telle véhémence que, malgré son assurance, le sous-lieutenant resta un moment interloqué; mais il n'était point homme à se laisser battre ainsi. Heureusement pour Marthe un train venait d'arriver en gare et quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient deux dames, entrèrent dans la salle d'attente. »

« Elle était depuis dix minutes à peine, quand le sous-lieutenant vint la rejoindre. »

« Au lieu de reprendre la place qu'il occupait tout d'abord, il vint directement à elle. — Je vois, dit-il, que vous prenez la ligne de Cotte; permettez-moi de me mettre à votre disposition. Une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis, à des embarras de toute sorte; je serais heureux de vous venir en aide, si vous voulez bien le permettre. »

« C'était trop; Marthe ne put pas se renfermer dans le silence et une fois encore elle vint faire tête au danger. — Oui, monsieur, dit-elle vivement en levant ses yeux levés sur lui; une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis. Mais puisque vous connaissez les embarras de cette position, n'aggravez pas les miens; je vous en prie; ne poursuivez comme vous le faites, et moi, cela est indigne d'un homme délicat. Vous n'avez donc pas de mère, monsieur, pas de sœur? »

« Elle débita ce petit discours avec une telle véhémence que, malgré son assurance, le sous-lieutenant resta un moment interloqué; mais il n'était point homme à se laisser battre ainsi. Heureusement pour Marthe un train venait d'arriver en gare et quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient deux dames, entrèrent dans la salle d'attente. »

« Elle était depuis dix minutes à peine, quand le sous-lieutenant vint la rejoindre. »

« Au lieu de reprendre la place qu'il occupait tout d'abord, il vint directement à elle. — Je vois, dit-il, que vous prenez la ligne de Cotte; permettez-moi de me mettre à votre disposition. Une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis, à des embarras de toute sorte; je serais heureux de vous venir en aide, si vous voulez bien le permettre. »

« C'était trop; Marthe ne put pas se renfermer dans le silence et une fois encore elle vint faire tête au danger. — Oui, monsieur, dit-elle vivement en levant ses yeux levés sur lui; une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis. Mais puisque vous connaissez les embarras de cette position, n'aggravez pas les miens; je vous en prie; ne poursuivez comme vous le faites, et moi, cela est indigne d'un homme délicat. Vous n'avez donc pas de mère, monsieur, pas de sœur? »

« Elle débita ce petit discours avec une telle véhémence que, malgré son assurance, le sous-lieutenant resta un moment interloqué; mais il n'était point homme à se laisser battre ainsi. Heureusement pour Marthe un train venait d'arriver en gare et quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient deux dames, entrèrent dans la salle d'attente. »

« Elle était depuis dix minutes à peine, quand le sous-lieutenant vint la rejoindre. »

« Au lieu de reprendre la place qu'il occupait tout d'abord, il vint directement à elle. — Je vois, dit-il, que vous prenez la ligne de Cotte; permettez-moi de me mettre à votre disposition. Une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis, à des embarras de toute sorte; je serais heureux de vous venir en aide, si vous voulez bien le permettre. »

« C'était trop; Marthe ne put pas se renfermer dans le silence et une fois encore elle vint faire tête au danger. — Oui, monsieur, dit-elle vivement en levant ses yeux levés sur lui; une femme qui voyage seule est exposée à mille ennuis. Mais puisque vous connaissez les embarras de cette position, n'aggravez pas les miens; je vous en prie; ne poursuivez comme vous le faites, et moi, cela est indigne d'un homme délicat. Vous n'avez donc pas de mère, monsieur, pas de sœur? »

« Elle débita ce petit discours avec une telle véhémence que, malgré son assurance, le sous-lieutenant resta un moment interloqué; mais il n'était point homme à se laisser battre ainsi. Heureusement pour Marthe un train venait d'arriver en gare et quelques personnes, au nombre desquelles se trouvaient deux dames, entrèrent dans la salle d'attente. »

FRUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 27 Décembre 1872. 67

UN MARIAGE

Sous le second Empire
Par Hector MALOT

— Madame arrive bien, dit la maîtresse d'hôtel qui la reçoit; on va servir le table d'hôte.

Diner à table d'hôte! c'était trop. Elle demanda qu'on la servit dans sa chambre.

Ce n'était pas la première fois que Marthe se trouvait dans une chambre d'hôtel, mais c'était la première fois qu'elle s'y trouvait seule, sans son père, sa belle-mère ou des domestiques auprès d'elle.

Lorsque la porte fut fermée, elle se laissa aller à l'émotion qui l'étreignait, et, s'étant assise sur une chaise, elle réfléchit tristement; son cœur était gonflé, elle n'avait plus le motif du voyage pour la secouer, l'imminence du danger ne la surexcitait plus, elle s'abandonna.

Bientôt un domestique, en frappant à la porte, la tira de son abattement. Il entra, portant un registre à la main. — C'est pour le nom de madame, dit-il.

Son nom! Elle n'avait pas pensé à cela. Cette demande la surprit et l'intriqua. Cependant elle se remit.

— M^{lle} Philippe! dit-elle. — Le domicile? — Paris.

Serait-elle jamais la femme de Philippe? Au moins elle l'aurait été une fois, et ce triste voyage qu'elle faisait pour lui, elle l'aurait fait sous son nom.

Cette idée la remonta. Cependant la soirée fut longue; elle ne pensa pas seulement à Philippe, elle pensa alors à son père, et par l'esprit elle revint à Château-Pignon.

Ces pensées n'étaient pas de nature à la disposer au sommeil, et, malgré sa fatigue, elle sentait nulle envie de dormir. Et puis elle était tremblante d'une crainte vague, contre laquelle elle lui était impossible de réagir. Cette chambre d'hôtel lui faisait froid; ces portes mal closes l'inquiétaient; les bruits du corridor et des chambres voisines la faisaient à chaque instant tressaillir.

Cependant les heures s'écoulaient et la nuit s'avancait. Alors elle posa les deux bougies allumées sur la table; puis, ayant entassé toutes les chaises devant la porte, elle s'assit dans un fauteuil au milieu de la chambre, décidée à attendre là le jour, enveloppée dans son manteau.

On eût bien surpris Marthe en lui disant que malgré son inquiétude et son chagrin, malgré sa surexcitation nerveuse, malgré sa frayeur vague au milieu de cette chambre sombre, elle s'endormirait sur son fauteuil; ce fut cependant ce qui arriva.

Mais la veille eût été moins fiévreuse et moins pénible pour elle. Quand elle sortit du chaumier qui l'élevait, elle se trouva plongée dans une profonde obscurité; les bougies,

arrivées à bout de la ciré, s'étaient éteintes, et tout d'abord elle ne sut pas où elle était. Que s'était-il passé? Pourquoi donc n'était-elle pas dans son lit?

Le sentiment de la réalité lui revint vite, mais non le calme; elle était haletante et, sans qu'elle sût pourquoi, elle pleurait. Elle écouta; au milieu du silence, elle n'entendit que le murmure d'une fontaine qui coulait en face l'hôtel.

boré des signes d'origine alsacienne. L'espère qu'ils n'auront pas à s'en plaindre. Hier, du reste, l'Association d'Alsace-Lorraine a distribué aux enfants exilés des arbres de Noël chargés de plus de dix mille objets. Cette cérémonie touchante à laquelle assistaient plusieurs députés de la Seine et de l'Est, a produit un grand effet.

En politique, on ne dit aujourd'hui absolument rien; car je ne puis compter comme un fait la suppression de *Gendarme*, petite revue hebdomadaire et bonapartiste de M. Léonce Dupont, mais vous voyez qu'on peut dire de ce parti ce que je vous ai dit l'autre jour des ultramontains; il n'y a que ces gens-là qui soient organisés en France; il serait bien temps que les gens qui veulent simplement l'ordre et la république en fissent autant.

Le cheval de bataille des bonapartistes est en ce moment l'assertion du duc de Gramont, relative aux prétendues dispositions d'alliance que l'Autriche nous aurait témoignées avant la guerre de 1870. Malheureusement pour sa cause et pour lui, le dernier ministre des affaires de l'empire, ex-ambassadeur à Vienne, ne produit absolument rien à l'appui de son dire, et, d'autre part, les extraits du *Livre rouge* autrichien, que publie ce matin le *Journal des Débats*, prouvent tout le contraire. L'appelle, entre autres, votre attention sur les dépêches de M. de Metternich rapportées à son gouvernement ses entretiens avec le duc pendant les quelques jours où fut décidée cette guerre funeste. On dit, il est vrai, que M. de Metternich, très en faveur à l'ancienne cour des Tuileries et éprouvant le besoin d'y être agréable, répondait toujours de façon à donner certaines espérances à ceux qui voulaient s'en forger à tout prix. Mais on n'entreprend pas une guerre pareille sur la foi des assurances banales que peut prodiguer un simple ambassadeur, et cela est si vrai qu'il fallut l'acharnement belliqueux de l'entourage impérial, la faiblesse de Napoléon et la présomption naïve de la belle Eugénie pour triompher des répugnances de tous les hommes du gouvernement qui n'avaient pas complètement perdu la tête. Enfin les journaux et les lettres de Vienne affirment aujourd'hui que MM. de Beust et Andrassy démentent avec une grande énergie les paroles qu'on leur attribue, et la meilleure raison de croire à leur démenti, c'est que l'Autriche, en réalité, n'était nullement prête à faire quoi que ce soit. Allons, quand on a trompé de près ou de loin, comme le duc de Gramont, dans la déclaration de cette funeste guerre, il vaudrait mieux garder le silence et faire le mort. Mais, je vous le répète, l'impudence du bonapartisme est sans limites.

VERSAILLES & PARIS

(Correspondance particulière et Cor. républicaine.)

Paris, 25 décembre. La Seine continue à décroître; le quai de Bercy est complètement évacué par l'eau. L'Inondation quitte les dernières caves, et le commerce est occupé à réparer les dégâts énormes qu'a causés le long séjour des eaux dans les magasins.

La demande, depuis deux jours, reparait avec frénésie, avec fureur même, car le commerce de détail a eu le temps, pendant l'inondation, d'épuiser ses provisions, et maintenant que nous touchons aux fêtes, la demande reparait de plus en plus vivante.

Et Bercy jouit depuis quarante-huit heures d'un spectacle qu'il n'avait pas vu depuis longtemps.

Nous connaissons des commerçants qui livrent jusqu'à 5 et 600 pièces de vin par jour. C'était hier que se célébrait à Paris, dans la salle de l'Alcazar, la fête offerte à l'occasion de Noël par les familles alsaciennes-lorraines aux enfants exilés de nos deux provinces conquises. Plus de deux mille enfants ont reçu des jouets que leur distribuèrent Mesdames Dolfus, Floquet, Risselair, Perrot, Hartung, Heymann, Dauphin, Tréves, Kestner, Kastler, Lauth et Degoutet.

M. Kestner avait fait venir des Vosges un magnifique sapin, coupé dans la forêt de Thann, touchant souvenir de la patrie perdue, à laquelle notre confrère Siebecker, dans des vers très applaudis, envoyait un patriotique salut. M. Polus dirigeait la musique de la garde municipale qui avait voulu prêter son concours à cette fête.

Le bruit qui avait couru d'un prochain mouvement préfectoral est absolument controuvé. M. Thiers ne fera pas à la droite cette concession qu'elle espérait de voir destituer les quelques préfets républicains qui sont encore en fonction.

Le président de la République pense que M. Dufrane et M. de Gaulard ont donné à la droite des éléments suffisants; il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter.

On n'a encore que des renseignements très-vagues sur les nouveaux projets constitutionnels dont M. le président de la République s'est entretenu l'autre jour avec M. Casimir Périer.

Tout ce que nous pouvons en dire à présent, c'est que ce projet, bien que n'étant pas absolument identique au projet de M. Marcel Barthe, rappelle cependant à certains égards quelques dispositions du plan de constitution exposé par l'honorable député à ses collègues de la commission des Trente.

NOUVELLES ET BRUITS

Le voyage que ferait le président de la République à Calais n'aura pas lieu avant le 13 janvier. Ce voyage sera probablement suivi d'un autre que M. Thiers ferait à Tarbes.

L'établissement de cavalerie existant dans cette ville occupe tout particulièrement l'attention de M. Thiers, qui croit devoir la visiter personnellement. Cette excursion aurait lieu probablement en février, si les circonstances permettent au président de la République de s'absenter de Versailles.

Les ambassadeurs japonais ont dû être reçus par M. Thiers aujourd'hui, à deux heures. Ils remettront à M. le président les lettres qui les accèdent, et pourront figurer dans le corps diplomatique à la grande réception du 1^{er} janvier.

Le cérémonial sera des plus simples. Il est même douteux que les ambassadeurs soient introduits par M. Feuillet de Conches.

On a annoncé qu'un bal serait donné au ministère des affaires étrangères, et en fixe même la date au 30 décembre.

Nous croyons pouvoir assurer, dit le *Bien public*, qu'il ne sera pas donné de fêtes dans le monde officiel avant l'évacuation complète du territoire.

M. le baron von Zoelen, ambassadeur de Hollande à Paris, vient de remettre à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, les insignes de l'ordre de la Couronne de chène.

C'est le seul ordre dont le roi de Hollande puisse disposer sans l'assentiment de la chambre. Cependant, M. le baron de Seissal, ministre plénipotentiaire du Portugal, remettait à M.

le président de la République les insignes de l'ordre de *Mérite civil de Saint-Jacques de l'Épée*.

Le *Journal officiel* publie la loi dont le teneur suit :

Article unique. Les produits français suivants, dénommés dans l'article 3 de la convention additionnelle du 12 octobre 1871, savoir : les tissus de coton, qui iront emprunter à l'outillage industriel de l'Alsace-Lorraine les lacons complémentaires du blanchissage, de la teinture ou de l'impression, continueront pendant six mois à partir du 31 décembre 1872, jusqu'au 30 juin 1873, à n'acquiescer, à leur rentrée en France, que la quotité afférente au supplément de travail reçu en Alsace-Lorraine, laquelle quotité sera calculée sur la base du droit applicable aux produits fabriqués en Alsace-Lorraine.

On lit dans l'*Indicateur* de Roubaix et de Tourcoing :

« La Chambre de commerce de Tourcoing, conformément à la décision prise dans sa séance du 13 courant, a adressé à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce une lettre pour protester contre les demandes formulées par les Anglais, en ce qui concerne les droits compensateurs à établir sur les produits fabriqués étrangers, en outre des droits nouveaux devant grever les matières premières. »

La santé d'Abd-el-Kader, qui, depuis quelque temps, présentait des signes d'altération, serait, dit-on, en ce moment assez gravement atteinte. Les dernières nouvelles reçues de Damas (Syrie), où l'émir réside, annoncent qu'il est dangereusement malade.

Abd-el-Kader est âgé de soixante-cinq ans.

Aux termes des traités, le gouvernement français doit, à la fin de ce mois de décembre, délivrer à l'Allemagne la liste des Alsaciens et Lorrains qui ont opté pour la nationalité française.

Cette liste, qui se compose de 380,000 noms, a été imprimée à l'imprimerie nationale.

Pendant près de trois mois, cent vingt-cinq compositeurs ont été employés à ce grand travail, et le tirage a constamment occupé, même une partie des nuits, sept presses mécaniques.

L'ensemble formera 821 feuilles in-8^o carré, soit 13,136 pages.

Le deuxième volume de l'enquête sur le 4 septembre sera publié vers la fin du mois prochain.

On annonce pour le même époque la publication des rapports de M. Saint-Marc Girardin sur la déclaration de guerre et du comte Daru sur la politique du gouvernement de la Défense nationale.

Le 5^e Conseil de guerre séant à Paris vient de juger par contumace le nommé Clavier, ancien commissaire de police sous la Commune, des quartiers Picpus et de Bel-Air.

Cet homme avait la spécialité des arrestations de prêtres et de religieuses. C'est lui qui envahit le couvent de la rue Picpus et celui des Bames Blanches.

Après avoir fait une perquisition générale dans ces deux maisons, après avoir volé une certaine quantité de bijoux, brisé le tabernacle, jeté les hosties sur l'autel et s'être emparé des vases sacrés, Clavier procéda à l'arrestation de quatre-vingt-quatre sœurs et de treize pères.

Quatre de ces religieux devaient plus tard être fusillés comme otages à Belleville.

Ce fut aussi Clavier qui fit incarcarer MM. Denys, Guébelis et Majewski, frères de l'église Saint-Eloi.

Vers la fin de l'insurrection, l'accusé avait établi ses bureaux au presbytère Saint-Eloi, et lorsqu'il en fut chassé par l'armée, il tenta d'y mettre le feu. En outre, il avait rempli l'église de tonneaux de poudre et de pétrole, ainsi que de bombes Orsini et de flamme-gélatine.

On appelait ainsi des espèces de trépiéds à quatre branches dont l'une était toujours en l'air. Le corps était en carton et rempli d'une poudre ou matière phosphorée. Les branches étaient masquées par des papiers jetés pélemêle. En mettant le pied dessus, elles prenaient feu et lançaient des flammes à 1 mètre de distance. Elles étaient établies dans le voisinage de tranchées de poudre qui, en s'allumant, auraient enseveli les assaillants sous les débris de l'église.

Clavier qui, parait-il, est actuellement réfugié à Londres, a été condamné par contumace à la peine de mort.

Excepté dans le Nord et le Pas-de-Calais, où l'inondation continue dans des proportions désolantes, on peut dire que le fléau a cessé de sévir en France.

Les semences n'ont pas trop souffert de la persistance de la pluie; néanmoins les récoltes seraient compromises, si un froid rigoureux succédait à la température actuelle avant que les eaux n'aient eu le temps de s'écouler.

Les nouvelles de Belgique sont navrantes. A Gand, le débordement de l'Escaut et de la Lys ont causé de grands désastres. Plus du tiers du bas de la ville est sous l'eau; les fabriques sont inondées et vingt mille ouvriers se trouvent sans travail depuis deux semaines.

Le tribunal de Mirande vient de juger une affaire qui a eu, dans tout le département du Gers, un grand retentissement.

Il s'agissait d'un curé diffamé par un maire. M. Montégut, maire de la commune de Saint-Maur-Soules, arrondissement de Mirande, était poursuivi par le ministère public, sous la prévention de diffamation, de dénonciation calomnieuse et de menaces envers le curé de Saint-Maur, M. l'abbé Jean Pérès.

Depuis longtemps on avait affiché dans la commune de Saint-Maur des placards contenant les injures les plus grossières contre cet ecclésiastique. Une expertise en écriture fut ordonnée, et les experts ont été unanimes pour déclarer que M. Montégut en était l'auteur. Des dénonciations de la plus grande gravité avaient été faites par lui à M. l'archevêque d'Auch et à M. le procureur de la République. On lui attribue également une lettre anonyme adressée au curé et contenant des menaces de mort.

M. Lachaud a présenté la défense de M. Montégut. Celui-ci a été condamné à trois mois de prison et à 1,000 fr. d'amende.

On s'entretient beaucoup en Angleterre de l'erreur commise par la police française, qui, trompée par une ressemblance de signalement, a arrêté à Boulogne, comme auteur ou complice du vol de diamants récemment accompli au préjudice d'un bijoutier de Paris, lady Falkner, femme d'un haut personnage de Londres.

Lady Falkner a été amenée à Paris, où l'erreur a été reconnue et ces excuses lui ont été adressées; mais cette dame ne se contente pas de cette satisfaction. Par l'intermédiaire de lord Lyons, le gouvernement anglais réclame au profit de lady Falkner l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux les agents de police qui ont porté atteinte à son honneur et à sa considération.

On écrit de Madrid, 23 décembre : « La bande carliste d'Ochandiano a été battue hier; le cabecilla Maidagan a été blessé et

fait prisonnier.

« Il y a eu quelques morts et beaucoup de blessés. Les bandes Torres, Cosco et Molino ont été dispersées. On a fait 13 prisonniers, parmi lesquels Molino lui-même, 11 des insurgés, au nombre desquels se trouve Cosco, ont été tués. Dans la province de Murcia, on a surpris le partisan Galvez, républicain fédéraliste, qui avait avec lui 10 ou 12 hommes; on lui a fait 5 prisonniers, dont deux frères et un beau-frère de Galvez. Celui-ci, quoique blessé, a réussi à s'échapper. »

Voici le texte du rescrit de l'empereur d'Allemagne à M. de Bismarck, et qui relève celui-ci de ses fonctions de président du ministère d'Etat :

« Sur votre demande que vous m'avez présentée le 20 décembre, je vous relève par la présente, de la présidence du ministère d'Etat; vous continuerez à conférer avec moi sur les affaires de l'empire et sur la politique extérieure, et dans le cas où vous seriez empêché de prendre part personnellement à une réunion du ministère d'Etat, vous êtes autorisé à faire émettre par l'entremise de M. Delbruck, président de l'office de la chancellerie de l'empire et sous votre responsabilité, votre vote dans les questions qui touchent aux intérêts de l'empire. »

ÉTRANGER

Incendie de New-York.

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, de la dépêche qui nous transmettait, il y a quelques jours, la première nouvelle de cet horrible événement.

Le vapeur *Privia*, de la compagnie hambourgeoise, arrivé à Plymouth le 22, a apporté un récit très émouvant de ce sinistre.

Le feu prit, avant minuit, au dernier étage de l'hôtel de la cinquième avenue. La plupart des voyageurs étaient rentrés. Au premier cri d'alarme, ce fut une panique épouvantable. Les plus limités s'enfuirent; d'autres essayèrent une foule d'objets dans leurs malles et allèrent assiéger les bureaux de l'hôtel pour avoir leur note et payer.

Les femmes étaient affolées. La fumée recueillit bientôt toutes les parties de l'hôtel, et alla ainsi porter la terreur dans les appartements de ceux qui n'avaient pas été réveillés par la fumée. Peu à peu le vestibule et la cour de l'hôtel s'étaient remplis de monde.

L's employés de la maison tout d'abord firent bonne contenance, et déclarèrent froidement que ce n'était rien. Mais quand la fumée fut devenue encore plus épaisse, lorsqu'on entendit les cris des femmes de service descendant du dernier étage, il fallut bien se rendre à l'évidence. Il était déjà impossible de rien distinguer; on ne voyait pas à un pas de distance.

La confusion fut complète au milieu de ce grand nombre d'individus, qui faisaient les efforts les plus désespérés pour trouver une issue.

Un agent de police, passant devant l'hôtel et remarquant la fumée et le tumulte, demanda la cause et courut aussitôt donner l'alarme à l'extérieur.

En une minute, les pompes à vapeur furent à la porte et commencèrent à fonctionner; mais un temps précieux avait été perdu. Le feu, qui n'avait d'abord exercé ses ravages que sur le côté de l'hôtel qui donne dans la 23^e rue, s'était déjà attaqué au reste de l'établissement.

C'était un spectacle effrayant que de voir entasser dans la cour, dans le salon de conversation et partout où on pouvait espérer être à l'abri du danger, des valises, des malles, des cartons, des boîtes, des corbeilles et mille autres objets divers, apportés par des hommes ou des femmes, — quelques-uns à moitié vêtus, fous de terreur.

Aussitôt que les pompiers furent arrivés, ils dégringolèrent les escaliers de tous les objets qui les encombraient et attaquèrent immédiatement l'incendie dans l'intérieur même de l'hôtel. Quand ils arrivèrent aux étages les plus élevés, la fumée devint telle qu'elle les empêcha longtemps d'aller plus avant. Et cependant ils entendaient les cris des jeunes filles de service habitant l'attique de l'hôtel. Elles n'avaient pu descendre parce que le feu leur avait coupé la retraite, et elles se sentaient actuellement sur le point d'être étouffées ou brûlées vivas.

Lours cris déchirants arrivaient jusqu'aux hommes qui luttaient pour venir à leur secours, et les faisaient redoubler d'efforts. Mais ces cris devenaient de moins en moins fréquents, et lorsque les pompiers purent, après des peines inouïes, pénétrer dans l'attique, les cris avaient complètement cessé. Du milieu de l'obscurité et de la fumée, il ne se dégageait plus qu'un silence de mort, et quelques instants après, on aperçut 13 cadavres.

LA CONDITION DES SOIES DE CRÉFELD

La direction de la condition des soies de Créfeld vient de publier un travail très intéressant sur le mouvement de cet établissement pendant le dernier exercice, comparé au mouvement des autres conditions d'Europe. L'exercice commence au 1^{er} octobre et finit au 30 septembre de l'année suivante.

Les conditions des soies sont un des critères les plus vrais de l'état industriel et commercial de nos marchés soyeux et de nos places de fabriques, c'est à ce titre que nous allons extraire quelques chiffres du document qui vient d'être publié.

Du 1^{er} octobre 1871 au 30 septembre dernier, la condition des soies de Créfeld a enregistré 7,754 balles pesant 444,202 kil. Ces chiffres accusent sur l'exercice précédent une augmentation de 160 balles et 28,437 kil. ou 7/0.

Depuis la date de la création de la condition en 1843, le conditionnement a presque triplé.

En effet, pendant l'exercice initial 1843/44, la condition des soies de Créfeld a enregistré 155,951 kil., ce chiffre s'est progressivement élevé à 325,407 kil. en 1853/54, il est resté sensiblement stationnaire jusqu'en 1869/1870, mais à partir de cette époque, le conditionnement s'est rapidement élevé de 340,418 kil. à 423,421 kil., en 1870/71 et enfin à 451,858 kil. en 1871/72.

En voici d'ailleurs le relevé complet par années depuis 1843 :

Table with 3 columns: Exercices, Kil., Exercices, Kil. Rows include years from 1843/44 to 1871/72, showing a steady increase in silk production from 155,951 kil in 1843 to 451,858 kil in 1871.

Les soies conditionnées pendant le dernier exercice ont été remises par 66 marchands de soie et 296 fabricants, soit 8 marchands de soie et 16 fabricants de plus que l'exercice antérieur.

Dans ces chiffres, Créfeld figure pour 39 marchands de soie et 120 fabricants; Elberfeld pour 9 marchands de soie et 4 fabricants; Berlin pour 5 marchands de soie et 18 fabricants; Rhend pour 18 fabricants; Dulten, 1 marchand de soie et 16 fabricants, etc., etc.

Le document que nous analysons donne ensuite la proportion des soies asiatiques conditionnées pendant les 10 derniers exercices à Créfeld et à Lyon. Ce tableau comparé est intéressant, le voici :

Proportion pour cent des soies asiatiques conditionnées.

Table with 3 columns: Exercices, A Créfeld, A Lyon. Rows include years from 1862/63 to 1871/72, showing the percentage of Asian silks in total production.

La proportion des provenances asiatiques employées tant par la fabrique de Créfeld que par celle de Lyon, décroît, comme on le voit, par ce relevé. Elle décroît assez rapidement, surtout pour Créfeld, qui les abandonne de plus en plus au profit des provenances italiennes.

Ainsi, sur les 451.858 kilog. conditionnés à Créfeld, les soies italiennes représentent, savoir :

Table with 3 columns: Provenances, Kilog., Pourcentage. Rows include Lombardie, Piémont, Toscane, and Total, showing the breakdown of Italian silk sources.

Quant aux soies de France, elles ne figurent dans la consommation de Créfeld que pour des poids insignifiants, soit :

Table with 3 columns: Provenances, Kilog., Pourcentage. Rows include Les organaisins, Total, showing minimal French silk usage.

A Lyon, la proportion est inverse, les soies de France entrent dans les chiffres de notre condition pour 42.2 0/0 et les soies d'Italie pour 26.2 0/0. Mais à Lyon, aussi bien qu'à Créfeld et à Zurich, on constate que la proportion augmente pour les provenances italiennes au détriment non-seulement des soies asiatiques mais encore des soies françaises. C'est là une observation importante, car elle tend à prouver que les récoltes d'Italie s'accroissent, tandis que les nôtres restent stationnaires.

C'est, du reste, ce qui résulte d'une publication faite l'année dernière par le syndicat des marchands de soie de Lyon sur la récolte des cocons en France et en Italie.

CHRONIQUE

M. Barodet et M. Vallier sont encore à Paris. On les attend à Lyon au premier jour.

Parmi les questions intéressantes dont s'occupera ce soir le conseil municipal, nous devons mentionner l'ouverture du boulevard de la Croix-Rouge, et le règlement d'indemnité des propriétaires expropriés.

Le *Journal officiel* de ce jour publie le décret suivant, qui intéresse au plus haut point notre cité :

Le décret du chemin de fer de Lyon à Saint-Just :

Le président de la République française, Sur le rapport du ministre des travaux publics, Vu l'avis-projet présenté pour l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Lyon au faubourg Saint-Just.

Le dossier de l'enquête d'utilité publique à laquelle ce projet a été soumis dans le département du Rhône, et notamment le procès-verbal de la commission d'enquête, en date des 21, 23 et 26 septembre 1871;

Vu la délibération, en date du 22 novembre 1871, par laquelle le conseil général du département du Rhône a autorisé la concession aux sieurs Riche frères et Bourget, du chemin de fer dont il s'agit;

Vu le traité passé, le 26 décembre 1871, entre le préfet du département et les sieurs Hector et Emilio Riche frères, pour la concession, sans subvention ni garantie d'intérêt, dudit chemin, ainsi que le cahier des charges y annexé, ensemble la lettre en date du 22 décembre 1871, en faveur des sieurs Riche frères, à la concession du chemin;

Vu la délibération, en date du 15 février 1872, par laquelle la commission de permanence du conseil général du Rhône a donné son approbation aux traités et cahier des charges susmentionnés;

Des copies certifiées de ces traités et cahier des charges ont été déposées au ministère des travaux publics, le 15 février 1872;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées du 18 avril 1872;

Vu la lettre, en date du 20 juin 1872, par laquelle le ministre de la guerre adhère à l'exécution des travaux sous la réserve de certaines dispositions de détail;

Vu la lettre du ministre de l'intérieur du 31 juillet 1872;

Vu la loi du 3 mai 1818 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi du 12 juillet 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local;

Le conseil d'Etat entendu, Décrète :

Article 1^{er}. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Lyon au faubourg Saint-Just.

Art. 2. — Le département du Rhône est autorisé à pourvoir à l'exécution de ce chemin comme chemin de fer local, suivant les dispositions de la loi du 12 juillet 1865 et conformément aux clauses et conditions du traité et du cahier des charges susmentionnés.

Des copies certifiées de ces traités et cahier des charges seront annexées au présent décret.

seront pas supprimées, comme on l'a pu être. Cette suppression se fera l'année prochaine, mais une augmentation d'appointements la compensera.

Nous ne savons pas encore ce qui est décidé pour Lyon, mais nous espérons que, comme à Paris, nos employés ne seront pas privés d'une gratification sur laquelle plus d'un père de famille a établi son budget.

La fête de Noël est célébrée chaque année à Lyon avec un grand empressement. La nuit d'avant-hier, surtout, a été fort brillante en même temps que fort bruyante.

Les églises regorgeaient de fidèles, en moins grand nombre peut-être qu'autrefois, nous devons le reconnaître, mais en très grand nombre néanmoins.

A Saint-Nizier, la cérémonie s'est effectuée avec sa splendeur accoutumée. A partir de minuit, les réveillons ont commencé.

Dans l'intérieur des familles, la dinde rôtie et la bouteille de Volnay en ont fait les principaux frais.

Dans les premiers cafés de la ville, c'est la bécausse, le bic gras et le champagne qui ont obtenu les honneurs de la nuit.

Hier, belle-journée. Les magasins ont eu de nombreuses visites. L'animation était extrême dans les rues.

Si 1873 pouvait amener un regain d'affaires...

La fête de l'arbre de Noël des Alsaciens et Lorrains avait attiré mardi soir, dans la salle du fond de la brasserie Georges, une grande affluente de membres de la société d'Alsace-Lorraine, d'invités et d'artistes.

Au fond, était placée une rangée de tables chargées de cadeaux de toutes sortes dus à la bienveillance de généreux donateurs : vêtements, coupons d'étoffes de laine et de soie, souliers, chapeaux, joujoux, sans oublier une certaine quantité de livres donnés par Hetzel, Méria et Georg, trois libraires que chacun connaît.

Sur les murs, les écussons d'Alsace et Lorraine, ceux des quatre principales villes : Strasbourg, Metz, Mulhouse et Colmar, et les drapeaux de deux légions alsaciennes et lorraines. Au milieu, le sapin traditionnel orné de 500 bougies tricolores et garni d'un nombre considérable de bonbons.

A sept heures et demie, la fête commençait. Le nombre des enfants présents était d'environ 150, parmi lesquels 5 appartenaient à l'orphelinat alsacien et lorrain de M^{lle} Gagry, rue Vaubecour, 8.

Les Leubarrivés, les joyeux bambins passaient devant les tables, et recevaient des mains des dames du comité, qui avaient bien voulu se charger du service, le cadeau qui leur était le plus utile.

Certains de ces enfants ont été habillés des pieds à la tête.

A huit heures, la cérémonie. L'harmonie du 1^{er} arrondissement et l'Orphéon lyonnais, sous la direction de M. Caloin, ont exécuté trois brillants morceaux de musique vivement applaudis.

M. Schnéegans, président de la Société de secours alsacienne et lorraine, a prononcé le discours que nous reproduisons plus loin, et qui a été suivi d'une longue acclamation de : Vive la France! vive la République! Puis aussitôt M. Andrieux, artiste de grand mérite, a annoncé le Noël d'Adam.

M^{lle} Ernst, M. Génin, M^{lle} Blang, M^{lle} Meyer, Andrieux, Caloin, etc., ont contribué par l'éclat de leur talent à rendre cette fête tout à fait brillante.

A 10 heures 1/2, des feux de Bengale tricolores illuminèrent la cour. Le tapage est pris d'assaut et dévalisé bien vite par tous les bambins ensemble.

A onze heures, tout était terminé, et les enfants sont rentrés se coucher satisfaits, croyons-nous, du bonhomme Noël.

Nous devons particulièrement nos félicitations les plus vives aux organisateurs de cette brillante soirée, presque imprévue, qui a réussi bien mieux que la plupart de celles qui sont préparées de longue date.

C'est avec des cérémonies semblables qu'on arrivera à conserver dans le cœur des enfants l'amour de la patrie perdue, et à tenir unis pour la revanche tous les pauvres exilés d'Alsace et de Lorraine.

Voici le discours prononcé par le président de la Société de secours mutuels alsacienne et lorraine :

Mes chers compatriotes, Si le programme de cette fête de famille porte une allusion du président de la Société de secours mutuels alsacienne et lorraine, ne craignez point que ce soit pour vous infliger un discours en règle. Le comité a simplement pensé qu'il ne pouvait laisser passer cette réunion sans dire un mot de remerciement à tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont bien voulu l'aider à organiser cette fête.

Nous avions l'intention d'abord de faire une petite réunion, modeste, intime, une fête comme elle conviendrait à ceux qui sont en deuil, — et vous voyez! tant de concours nous sont venus, que cette fête de deuil est devenue pour ainsi dire la fête de l'espérance de l'Alsace-Lorraine.

Nous en acceptons l'augure. J'ai quelque qualité pour parler au nom de mes compatriotes, de ceux qui sont ici, comme de ceux qui sont là-bas. Eh bien! en leur nom, je dis merci à cette noble cité de Lyon qui nous accueille ainsi, nous les expulsés, nous les irréconciliables de l'Allemagne, à cette cité généreuse qui, le jour où se prépare la fête de nos petits enfants, nous verse à pleines mains ses richesses.

Énumérer ce que nous avons reçu est presque impossible; dire quels sont les donateurs est plus difficile encore, car un grand nombre a voulu garder l'anonymat.

Il est en outre, de ces donateurs, que nous nous faisons un plaisir, et plus qu'un plaisir, un honneur et un véritable devoir de remercier ici publiquement.

C'est d'abord et avant tout celui qui offre à cette réunion son local, le chef vénérable, et tous les membres de cette famille des Hofferr, de cette famille qui depuis le commencement de la guerre

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and other commodities. Includes 'Marché aux grains' and 'Marché des bestiaux sur pied'.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Weather bulletin for December 21, 1872, including temperature, pressure, and wind reports from various stations.

RENTE ITALIENNE

Advertisement for Italian bonds, mentioning the Société Générale and the current interest rate.

Crédit Lyonnais

Advertisement for Crédit Lyonnais, located at Palais du Commerce, Lyon.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Advertisement for Société Industrielle, offering shares and discussing industrial progress.

Rente Italienne 5 0/0

Advertisement for Italian 5% bonds, highlighting the company's financial stability.

SPECTACLES DU 27 DÉCEMBRE

Program of theatrical performances for December 27, including 'Les Huguenots' and 'Le Tour du monde en 80 jours'.

Notice regarding a search for a commanditaire (partner) for a business venture.

ÉTRENNES 1873

Advertisement for 'DUC' brand Christmas gifts, available at Lyon, Rue de Lyon, 49.

PAIEMENT DE COUPONS

Notice regarding the payment of coupons for Italian bonds.

Rente Italienne 5 0/0

Advertisement for Italian 5% bonds, mentioning the Crédit Lyonnais.

EN VENTE

Advertisement for 'Les Constitutions françaises de 1791 à 1848' by M. J. Tavernier.

MAISON DUC

Advertisement for Maison Duc, manufacturer of pipes and other goods.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Legal notice regarding a judicial sale of property, including details of the sale and interested parties.

Advertisement for a house for sale in the Perrache district, Lyon.

Advertisement for a mixed navigation company serving Algeria, offering transport services.

Advertisement for 'Maison Terrasse' chocolates, located at Rue de la Barre, Lyon.

Advertisement for 'Médailles d'Or' exhibition medals, featuring various designs.

Advertisement for 'Médaille d'Or' exhibition medals, highlighting the quality and variety.

Advertisement for 'M. Chrétien', a medical professional offering consultations.

Advertisement for 'M. Gendarme', a gendarme seeking employment.

Advertisement for 'Sirop Magistral au Quina', a medicinal syrup.

Advertisement for 'Agence Matrimoniale', offering matrimonial services.

Advertisement for 'Gresham', an insurance company.

Advertisement for 'Hématosine', a medicinal product for blood purification.

Advertisement for 'La Sanspareille', a product for hair care.

Advertisement for 'Rob-Savaresi', a medicinal product for various ailments.

Advertisement for 'Chocolat-Donneaud', a chocolate manufacturer.

Advertisement for 'Paris-Journal', a newspaper.

Advertisement for 'Gresham', an insurance company.

Advertisement for 'Hématosine', a medicinal product for blood purification.

Advertisement for 'Photographie Victoire', a photography studio.

Advertisement for 'Rob-Savaresi', a medicinal product for various ailments.

Advertisement for 'Paris-Journal', a newspaper.

Advertisement for 'Paris-Journal', a newspaper.

Advertisement for 'Gresham', an insurance company.

Advertisement for 'Hématosine', a medicinal product for blood purification.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 20 DÉCEMBRE 1872

Table of commodity prices for December 20, 1872, including flour, oil, sugar, and other goods.

BOURSE DE LYON - Jeudi 26 Décembre (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market prices for Lyon, including various bonds and shares.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin providing analysis and news regarding the market and various financial institutions.